

Méchantes Organisations Syndicales, gentil patron qui refuse de casser sa tirelire...

Octobre 2021

Médiapost nous informe que la CFTC est la seule et unique Organisation Syndicale ayant trouvé suffisante la liste des propositions de l'entreprise pour les Négociations annuelles obligatoires (NAO). Médiapost nous fait part de ces propositions mais oublie que lors de ces négociations, elle n'a jamais tenu compte des propositions des Organisations Syndicales.

Médiapost n'informe pas non plus sur le fait que l'augmentation de 1% était basée sur le Smic de septembre 2021 et non sur celui d'Octobre 2021, ni qu'elle savait que l'état serait dans l'obligation d'augmenter le Smic d'au moins 2.2% au 1er Octobre 2021.

Cette éventuelle augmentation de 1% pour les 1.1 n'aurait été prise en compte qu'à partir du 1er janvier 2022. Mais rien pour les 1.2 !!!

Médiapost nous informe aussi qu'elle proposait une prime supplémentaire pour l'ancienneté concernant uniquement celles et ceux qui auraient eu dix années de fidélité au cours de l'année 2021. Mais ce qu'elle oublie de préciser c'est que cette prime était négociable tous les ans et au bon vouloir de l'entreprise et que ceux qui auront 11 années de présence en 2021 n'auraient rien eu*...

*Extrait de l'accord :

MEDIAPOST souhaite revoir les dispositions engagées pour les salariés qui auront 10 ans d'ancienneté entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021, en proposant une prime de fidélité de 100€. Cette disposition s'applique pour l'année 2021 et pourra être revue lors des négociations annuelles obligatoires de 2022.

Médiapost nous informe de même qu'elle proposait deux paliers supplémentaires dans le cadre de la prime fidélité pour celles et ceux qui auraient eu 35 et 40 ans de bons et loyaux services. Mais elle oublie de nous dire le nombre de salarié-es qui auraient profité de cette prime. Combien de personnes ont commencé à travailler dans la distribution de publicités depuis 35/40 ans et sont encore dans la société ?



Oui SUD a refusé d'écouter la voix des douces sirènes qui prétendent toujours négocier au mieux pour les salarié-es et répètent à qui veut l'entendre : C'est mieux que rien !!!

Oui SUD a refusé de signer un accord qui contrairement à ce que prétend la direction n'aurait rien apporté comme avantages à TOUS les salarié-es.



VOICI LE COURRIER ADRESSÉ PAR LE SYNDICAT SUD AFIN DE REVALORISER LA GRILLE DES SALAIRES :

Objet : Revalorisation de la grille des salaires

Madame, Monsieur,

Par ce courrier la fédération SUD PTT vous demande d'engager dans les plus brefs délais une négociation sur la grille des salaires de la branche de la Distribution Directe ainsi que dans vos entreprises respectives.

En date du 15 septembre, le gouvernement a annoncé que le SMIC serait porté à 1589,47 euro brut au 1er octobre. Cette augmentation de 2,21 % a été déclenchée automatiquement car l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,2 % par rapport à novembre 2020.

La mécanique de construction de la grille des salaires de la convention collective de la distribution directe fait réajuster automatiquement les salaires des 1.1 et 1.2. Le SDD a toujours refusé de créer des écarts stables entre les échelons comme cela existe entre les deux premiers. Résultat, le salaire minimum de l'échelon 1.2 a dépassé ceux du 1.3 et du 2.1.

Le tempo avec la fin de ces NAO a donné l'occasion à l'une des deux entreprises membres du SDD de rapidement communiquer sur des augmentations. C'est dans ce cadre que Mediapost a fièrement annoncé augmenter le salaire de base de l'échelon 1.3 à 0,53€ au-dessus du salaire de base du 1.2 pour 151,67 heures, soit un tiers de centime de l'heure !!! Est-ce sérieux ?

Comme nous vous le demandons en début de ce courrier nous appelons à une ouverture sans délai de négociations sur la revalorisation des salaires minimum de la convention collective ainsi que les mécanismes (écarts minimums) permettant d'éviter, à l'avenir, de telles aberrations.

Dans l'attente de vous lire

Patrick Prod'homme
Conseiller Technique de Branche



Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Solidaires syndicale